

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JUILLET 2019

Date de convocation : 02 juillet 2019

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes à Passy-Grigny

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de votants : 62

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Laurence ROBERT suppléante remplaçant Jean-Claude BUCQUET, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Sébastien VÉLARD suppléant remplaçant Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Roger MIGUEL, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Gérard CALLOT, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Hervé GUEDRAT, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Patrick MARX, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

Mme Marylise MARTIN donne pouvoir à Martine CHERÉ

M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Régis COUTANT

M. Sébastien PAYET donne pouvoir à M. Didier TALON

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Jean-Luc TARATUTA donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD

M. Olivier MEUNIER donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Jackie BARROIS donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

Mme Jeanine BARBAZANGES-JOBERT donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à M. Fabrice HUBERT

M. Alain CESARION donne pouvoir à M. Jean LE FOLLEZOU

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Nathalie PROLA, MM. Pierre CHARLES, Laurent COUVREUR, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Jacky GRANDREMY, Freddy LECACHEUR, Gabriel MOREAU et Yves RICHOUX.

Étaient absents : Mmes Céline MEUNIER, Marie-Louise TONON, MM. Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT et Didier POUPINEL-DESCAMBRES.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il indique que le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 sera soumis à approbation lors du prochain Conseil, après confirmation des noms des membres appelés à siéger au sein du Conseil de développement.

Adopté à l'unanimité.

19-136. BUDGET GENERAL - 700. EXERCICE 2019.

DECISION MODIFICATIVE N°3.

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

- . ajustement de crédits pour les travaux d'aménagement de sécurité en entrées de village à Binson-Orquigny
- . ajustement de crédits en matière d'équipements de voirie, entre sections d'investissement et de fonctionnement
- . ajustement de crédits pour la contribution au titre du FPIC.

Adopté à l'unanimité.

19-137. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC. LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE.

Le Conseil décide de ne pas reconduire la demande de labellisation de la MSAP en Point Information Jeunesse.

Annulée

19-137. ATELIER DE PRODUCTION A DORMANS. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE BAIL COMMERCIAL.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil fixe le montant annuel du loyer de l'atelier de production, situé 2 rue du Port aux Bois, au sein de la ZA des Varennes à Dormans à la somme de 32 400 €, soit un loyer mensuel de 2 700 €, payable à terme d'avance.

Adopté à l'unanimité.

19-138. COMPTE EPARGNE TEMPS.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de mettre en place le compte épargne temps selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010, autorise l'indemnisation forfaitaire des jours épargnés selon le barème en vigueur ainsi que leur prise en compte au sein du RAFF et autorise l'alimentation du compte épargne temps par des jours de repos compensateurs.

Adopté à l'unanimité.

19-139. CREATIONS DE POSTE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1^{er} septembre 2019, de créer des postes à temps complet et à temps non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint technique	31,62/35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	5,99/35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	5,99/35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	16,62/35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	4,70/35 ^{ème}	Agent périscolaire
ATSEM ppal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Agent scolaire
Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Animateur MSAP
Attaché territorial	35/35 ^{ème}	Adjointe à la directrice générale/ Responsable du service ressources humaines

Adopté à l'unanimité.

19-140. MODIFICATION DE DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1^{er} septembre 2019, de modifier les durées hebdomadaires de service de la façon suivante, pour chacun des grades indiqués ci-après :

Grade	DHS initiale	DHS modifiée
Adjoint technique	17,25/35 ^{ème}	18,82/35 ^{ème}
Adjoint technique	13,66/35 ^{ème}	14,53/35 ^{ème}
Adjoint technique	27,55/35 ^{ème}	28,23/35 ^{ème}
Adjoint technique	13,50/35 ^{ème}	14,01/35 ^{ème}

Adopté à l'unanimité.

19-141. CONVENTION D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'adopter la convention relative à l'utilisation des véhicules de service et autorise le Président à signer une convention avec chaque agent utilisant de manière nominative les véhicules de service, qu'il y ait ou non remisage à domicile.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h20.

Vu pour être affiché le 11 juillet 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN



